



## **Formation Travaux en hauteur**

### **Public concerné**

Tout personnel amené à réaliser des travaux en hauteur

### **Prérequis**

Absence de contre-indication médicale – Etre âgé de plus de 18 ans

### **Adaptation au public**

Une évaluation de l'hétérogénéité du groupe sera réalisée en ouverture de formation. Nos méthodes pédagogiques permettent ensuite, dans la limite des prérequis, de s'adapter et d'individualiser les enseignements.

### **Objectifs généraux**

Acquérir les connaissances théoriques et pratiques permettant d'évoluer en respectant les mesures de sécurité relatives à l'exécution de travaux temporaires en hauteur.

### **Durée de l'action**

07 à 14 heures (selon niveau)

### **Nombre de participants maximum par actions**

6 stagiaires maximum par groupe

### **Qualification des intervenants**

Formateurs qualifiés en travaux en hauteur, disposant d'une expérience de formation significative

### **Méthode pédagogique**

Alternance théorique (env. 30%) et pratique (env. 70%). Cours théoriques par vidéo projection – Mises en situation pratique d'évolution en hauteur – Délivrance d'un livret de formation

### **Moyens pédagogiques et techniques**

Cours vidéo projeté – Moyens matériels afférent à la situation de travaux en hauteur – Harnais de sécurité et ligne de vie – Plateforme technique

### **Encadrement pédagogique**

Encadrement de la formation (planification, suivi en cours de réalisation, suivi qualitatif post formation) effectué par le responsable pédagogique et technique.

### **Evaluation et suivi pédagogique**

Théorique par QCM et pratique par mise en situation.

### **Sanction pédagogique**

Attestation de formation – Avis d'aptitude



## Contenu

### I - MODULE THEORIQUE

- Définition
  
- Les accidents du travail
- Statistiques
- Les causes
- Les coûts
- Les chutes
  
- Le code du travail
- Les formations à la sécurité
- Règles générales d'utilisation des matériels
- Le droit de retrait
- Mesures complémentaires relatives à l'exécution de travaux temporaires en hauteur
- Les équipements de protection individuelle
- Les équipements de protection collective
  
- Les sanctions
- Le code pénal

### II - MODULE PRATIQUE

En intra-entreprise le module pratique prendra en compte les problématiques spécifiques d'activité en hauteur rencontrées par le client (travail sur pylône, sur toiture...)

- Les moyens et méthodes de sécurisation : Contrôle visuel et tactile des EPI, balisage de chantier, méthodologie permettant la mise en place de l'ancrage provisoire, choix du système antichute en adéquation avec le poste de travail
- Réalisation de déplacements et mise en sécurité du poste de travail en hauteur sur équipements concernés : utilisation des moyens de protection individuelle et systèmes de liaison.